MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE UNION – DISCIPLINE - TRAVAIL

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN

.....







Secteur des transports

N° d'Identification du projet : P-CI-D00-004

Référence de l'avis : N° S 25/2018

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR (SERVICES DE CONSULTANT)

MISE EN PLACE DE SYSTEME INTELLIGENT DE GESTION DU TRAFIC

- 1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) un don en vue du financement de certaines activités du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA). A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le coût du contrat de services de consultants relatifs à la mise en place de système intelligent de gestion du trafic.
- 2. L'objectif général visé par cette étude est l'amélioration de la fluidité du trafic à Abidjan et le renforcement de la sécurité routière à travers la mise en place d'un système de contrôle du trafic à grande échelle qui sera structurée autour d'un système de signalisation approprié et coordonné et un centre de contrôle centralisé pour tous les feux de signalisation dans la région du Grand Abidjan.
- 3. Les objectifs spécifiques de cette étude sont définis comme suit :
- Examiner les caractéristiques du flux de la circulation, les systèmes de signalisation routière à Abidjan
- Formuler des recommandations spécifiques aux fins d'une amélioration, y compris la fourniture de dispositifs de signalisation routière supplémentaires et d'un système de contrôle central.
- Appuyer l'AGEROUTE pour l'application des dispositions institutionnelles requises pour un système de gestion efficace des feux de signalisation ;
- 4. Le consultant retenu aura à réaliser les tâches suivantes :

- un appui à la mise en place du cadre institutionnel d'une unité de gestion du trafic routier;
- l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités ;
- la mise en place d'une stratégie de sécurité routière et de gestion du trafic ;
- l'élaboration d'un système de signalisation routière ;
- un appui à la création d'un Centre de Contrôle du Trafic (CCT).
- 5. Le délai global de la prestation est de dix (10) mois à titre indicatif, hors délai d'approbation des rapports par l'Administration. La période probable du début des services est septembre 2018.
- 6. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures Économiques invite par le présent avis les consultants (firmes) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leur expérience et capacité technique à pouvoir exécuter lesdits services notamment : références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
- 7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque», Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire de le retenir sur la liste restreinte.
- 8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture (heure GMT) de bureau suivantes :

Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.

- 9. Les expressions d'intérêt (en 1 original et 5 copies) doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 27 mars 2018 à 10 heures (heure GMT) et porter expressément la mention :
 - « Mise en place de système intelligent de gestion du trafic dans le cadre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan ».

NB: une version numérique en Word de l'offre sur CD-ROM, devra être jointe obligatoirement.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : AGEROUTE

Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats, sise Avenue Terrasson de Fougères 08 BP 2604 ABIDJAN 08
TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82

Fax: (225) 20 25 10 23 Site web: www.ageroute.ci

Email: ageroute@ageroute.ci et copie à mameite@ageroute.ci et isouattara@ageroute.ci